



Assemblée générale annuelle

Heure : Début à 10 h 30 précise
Lieu : **4115 chemin de la Sauvagine, Lac Carillon**
Date : le samedi 9 octobre 2021

Demande du président s' il y a pas d' objection pour la tenue de l'assemblée du fait qu'il n'a pas offert 30 jours pour répondre.

Accepté par: Unanimité

Présences: Denis Frenette, Jacques Savard, Carole Beaudoin, Sophie Latour, Jean-François Doré, Johanne Péloquin, Rémy Vallières, Louis Bégin, Andrée Giguère, Rock Perron, Sylvie Cyr, Martin Desrosiers, Jean-Pierre Cossette, Nathalie Miller, Sébastien Richard, Donald Dryburg, Thérèse Légère, Daniel Plourde, Suzanne Marcoux, Guy Pagé, Jean-Louis Fiset, Fannie Lamarche, Lucile Bourbonnais, Gérard Langlois, Magella Bérubé, Yves Ouellet, Suzanne Léveillé, Pierre Despres, Claudette Robillard, Michel Poirier, Isabelle Lirette, Alain Paquet, Viviane Drolet, Jean Sébastien Chamard, Martine Levebvre, Gilles Bourgeois, Jocelyne Gingras, Isabelle Demers, Jean-Marc Charbonneau, Serge Lachance

1-Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par: Daniel Plourde

Secondé par: Andrée Giguère

Adopté par: Unanimité

2-Mot de bienvenu du président

Le président souhaite la bienvenue à tous, il remercie les membres du CA ainsi que leur conjointe ou conjoint pour leur soutien et les bons conseils dont il a bénéficié au cours de la dernière année. Il entame sa deuxième année d'un mandat de deux ans avec l'optimisme que les relations en présentiel seront plus bénéfiques pour l'ARC. Les contacts sont à rétablir avec la municipalité de St-Ubalde du fait que 3 conseillers ont démissionné en mai et que le directeur des travaux publics a quitté en juin.

La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org



3-Adoption du rapport d'activités d'octobre 2020

Proposé par: Suzanne Marcoux

Secondé par: Suzanne Léveillé

Adopté par: Unanimité

4-Finances :

4.1 États financiers 2020

Jean-Louis Fiset nous présente les états 2020 et explique que la plus grosse dépense a été le rapport d'évaluation des bandes riveraines du secteur Notre-Dame de Montauban.

4.2 Rapport du vérificateur des états financiers 2020

Martin Desrosiers valide que les états 2020 sont conformes

4.3 Situation financière 2021

Jean-Louis Fiset nous présente les états financiers 2021 non vérifiés, les dépenses se sont résumées aux dépenses annuelles pour le soutien de site web et une dépense additionnelle montant de \$280 pour souligner et remercier Serge Lachance pour son travail auprès de l'ARC

4.4 Nomination d'un vérificateur pour 2021

Martin Desrosier se porte volontaire pour être vérificateur des états financiers 2021.

Proposé par: Jean-Marc Charbonneau

Secondé par: Roger Perreault

Adopté par: Unanimité

5-Cotisation

Nous avons perdu un commanditaire (DION MOTO) mais en avons gagné un nouveau.
(Arboriculture St-Germain)

6-Suivi des dossiers Municipalité de St-Ubalde:

6.1 Règlement 242

La mise en place de ce règlement sur la protection des lacs qui se trouve à 100% sur le territoire de la municipalité ne se fait pas sans heurts. Plusieurs réunions ont été nécessaires entre la ville et un petit comité de travail du regroupement des associations des lacs de St-Ubalde en plus de séances d'information auprès des résidents des trois grands lacs de la municipalité (Lac Blanc, Émeraude, Perreault) suite à des mouvements de contestation des tarifs. Sans la participation des présidents des lacs membres du RALSU, la municipalité n'aurait pas été en mesure de démarrer cet été. De notre côté, comme le règlement ne s'applique pas, il y a trois adhésions volontaires pour 10 embarcations non motorisées. Suite à des questions, le président a expliqué comment fonctionne l'obligation de lavage et d'enregistrement d'embarcation. Le service de lavage était sur appel et générait des délais. Il y aura un post mortem avec la municipalité et le RALSU en hiver. Le préposé à l'accueil du parc avait comme consigne d'informer les utilisateurs qu'il devait faire l'inspection de leur embarcations avant de les mettre à l'eau. Majoritairement, les utilisateurs du chemin de la marina ne vont pas s'enregistrer et payer leur droit de mise à l'eau à l'accueil.

La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org



6.2 Projet évaluation conformité installation septique autonome

La municipalité de St-Ubalde nous a avisés qu'elle voulait avoir le portrait de l'état des installations septiques autonomes sur son territoire et avait un plan de match pour en faire l'évaluation. Nous avons convenu avec la municipalité que son plan de match était trop vague et que nous voudrions l'aider en travaillant avec elle en comité du début à la fin pour éviter une situation comme le 242. Elle a accepté et trois membres du RASLU travaillent avec les 3 autres représentants municipaux qui composent le comité.

6.3 Chemin du Lac Carillon

Suite au départ soudain en juin de monsieur Dupont, directeur des travaux publics, le chemin du lac Carillon est tombé sous la pile des suivis. La municipalité a mis jusqu'en septembre avant de trouver un autre directeur. Le contact a été établi aussitôt que monsieur Cauchon a été nommé en poste mais la relation doit être développée. Suite à mes remarques faites sur l'état du chemin, monsieur Cauchon m'a mentionné que la chaussée n'était pas dans un état permettant le nivelage au cours de l'été parce que trop sèche. Il a fait passer la niveleuse une fois à la mi-septembre.

7-Suivi dossiers Municipalité Notre-Dame:

7.1 Possibilité que Madame Karine Fortin, directrice de l'urbanisme de Notre-Dame de Montauban se joigne à nous.

Madame Fortin ne sait pas présentée

7.2 Bande riveraine

Donald Dryburgh résume sommairement la nouvelle réglementation de notre-dame de montauban concernant la protection de la bande riveraine des lacs et l'obligation de conformité dans un délai. Discussions et échanges entre les membres et Donald. L'accès au lac par la rue Enchantée ainsi que la vente de nombreux terrains en deuxième et troisième ligne par Monsieur Carrier inquiètent. La municipalité a mis en place des mesures temporaires pour restreindre la mise à l'eau au bout de la rue enchantée ainsi que de l'affichage interdisant le stationnement.

7.3 Lavage embarcation

La municipalité de Notre-Dame a adopté un règlement qui demande le lavage des embarcations avant la mise à l'eau et s'est dotée de deux unités mobiles sur remorque. Il y aura des avis distribués auprès des résidents de notre-dame les informant ainsi que de l'affichage dans certains endroits pour aviser les visiteurs et utilisateurs. Il est à noter également que c'est de la responsabilité du propriétaire riverain de faire respecter ce règlement auprès de ses visiteurs.

7.4 Quai commun

Le quai a besoin de réparations et un de ces flotteurs est brisé. La municipalité a reçu les pièces et devrait procéder à la réparation lors de son retrait pour l'hiver

La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org



8-PNRP:

8.1 Affichage du coût mise à l'eau et stationnement au chemin de la marina et au lac à la Hache

Le parc devrait procéder à l'affichage des ses tarifs pour le coût du stationnement ainsi que du coût de mise à l'eau des embarcations au lac à la Hache et au lac Carillon sur le chemin de la marina. Le coût de stationnement est de 10\$ par voiture et la mise à l'eau pour une embarcation de moins de 3hp est de \$2

8.2 Ajout stationnement visiteur au camping et au chemin de la marina

Deux espaces de stationnement seront aménagés, un à la descente de la marina du côté gauche pour 4 voitures et un autre en haut de la piste de motoneige sur le chemin du camping (chemin de la plage) côté droit pour 6 voitures.

8.3 Installation fibre optique ,rénovation plancher du poste d'accueil et du toit des toilettes sèches

Le parc poursuit son projet d'avoir accès à internet via fibre optique au poste d'accueil du camping pour l'été 2022 pour que le préposé n'ait plus à le quitter pour la mise à jour des dossiers de location et de paiement. Il est en discussion avec Telus. Il est possible que ce soit par enfouissement de câbles.

8.4 Table de concertation CAPSA «**ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UN PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS**»

Suite à l'adoption du règlement 242 par la municipalité de St-Ubalde, d'un règlement similaire au Lac Sergent , la tendance dans plusieurs autres municipalités au Québec et des situations dérangeantes de cohabitations du côté des lacs long, montauban et rivière noire entre les municipalités ou se trouve ces lacs, le PNRP et les associations des propriétaires riverains du bassin versant de la rivière St-Anne ont mandaté la CAPSA pour les aider à soumettre des actions auprès des intervenants qui aurait pour but de protéger les plans d'eau. Le président de l'ARC fait partie de cette table. L'échéance visée pour livrer des propositions est septembre 2022.

8.5 Proposition à soumettre à l'assemblée:

8.5.1 Demande de vignettes d'accès pour les résidents du parc

Résolution 2021-10-09-01 (item 8.5.1 de l'odj aga 2021-10-09)

Il est proposé par: FANNIE LAMARCHE

Que l'association des Résidents du lac Carillon entreprenne les démarches auprès du PNRP pour que les membres de l'ARC aient une vignette d'accès spécifique au secteur lac Carillon pour les stationnement visiteurs de la plage et du chemin de la marina

Second par: Jean-Marc Charbonneau

Accepté par: Unanimité

La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org



8.5.2 Agrandissement de la plage

La résolution proposée n'a pas été retenue du fait que nous nous questionnons s'il est permis de retirer du bois mort d'un lac. Le président va s'informer et nous revenir.

8.5.3 Ajustement hauteur de quai durant la saison

8.5.4 Remise en état de la plage durant la saison

Résolution 2021-10-09-03 (item 8.5.4 et 8.5.4 de l'odj aga 2021-10-09)

Il est proposé par: FANNIE LAMARCHE

Que l'association des résidents du lac Carillon demande à la direction du PNRP de procéder à l'ajustement de la hauteur du quai du camping selon le niveau du lac au cours de la saison ainsi que de la remise en état de la plage selon les activités qui s'y sont déroulées

Secondé par: Suzanne Marcoux

Accepté par: Unanimité

9-Dossiers commun :

9.1 RVSL

Nous avons eu une subvention directe du ministère de l'environnement, il n'y a donc pas de coût pour nous cette année. Merci à Jean Sauvageau qui a fait les prélèvements aux 3 stations d'échantillonnage. Le président vous invite à consulter l'historique des données.

9.2 Restriction puissance moteur électrique

En juin dernier, le ministère Canadien des transports a modifié la réglementation: maintenant, les lacs interdits aux moteurs à essence sont aussi interdits aux moteurs électriques de plus de 7.5 kilowatts. De l'affichage réglementaire pour le lac Carillon sera installé du côté des deux municipalités

9.3 Algues

Présentation faite concernant les algues présentes plus qu'à l'habitude au lac. Ce phénomène a été observé partout au Québec et dans les lacs de la municipalité et du parc. Voir la présentation qui contient des photos et réponses de la Capsa et autres sources sur le site dans l'onglet environnement.

9.4 Regroupement des Associations de Lac de St-Ubalde (RALSU)

Notre association pour le lac Carillon doit composer avec trois intervenants importants, la municipalité de St-Ubalde, Notre-Dame de Montauban et le PNRP en plus d'être dans deux MRC. Pour les dossiers St-Ubalde, nous sommes un petit lac et n'avons pas beaucoup d'écoute (poids financier et politique) C'est pourquoi, depuis plus d'un an, l'ARC participe activement avec le regroupement des associations de lac de St-Ubalde (RALSU) pour des dossiers dits plus communs. (La source d'eau du lac Blanc,, les fosses septiques, affichage vitesse des chemins, etc) De plus, votre président s'est inscrit comme bénévole auprès du PNRP et en faisant un nombre prescrit d'heures de bénévolat, il a été proposé et élu sur le CA du parc pour un an pour occuper un siège qui était disponible comme membre bénévole. Il ne peut officiellement représenter

La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org



l'association sur le CA mais le fait d'y assister a un impact plus direct.

10-Élection et renouvellement de mandat

Pour le représentant du chemin du Huard

madame/monsieur: Jean-François Doré

Proposé par: Jean-Marc Charbonneau

Secondé par: Daniel Plourde

Adopté par: Unanimité

Pour le représentant du chemin de la Sauvagine

madame/monsieur: Guy Pagé (renouvellement)

Proposé par: Suzanne Marcoux

Secondé par: Suzanne Léveillé

Adopté par: Unanimité

Pour le représentant du chemin des Ballades

madame/monsieur: Daniel Plourde (renouvellement)

Proposé par: Thérèse Légère

Secondé par: Donald Dryburgh

Adopté par: Unanimité

Pour le représentant de la rue Enchantée

Personne n'a soumis sa candidature

11-Période de questions

12-Levée de l'assemblée

Proposé par: Gérard Langlois

Secondé par: Andrée Giguère

Adopté par: Unanimité

Jacques Savard, président



La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org



La nature en héritage, un lac à protéger !

arc-carillon.org

